

SOCIÉTÉ AMICALE

DES ANCIENNES ÉLÈVES

DE

L'ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE SUPÉRIEURE

D'INSTITUTRICES

DE FONTENAY-AUX-ROSES

---

Réunion du 6 Février 1894

---

SCEAUX

IMPRIMERIE CHARAIRE ET C<sup>ie</sup>

—  
1894



**ASSOCIATION AMICALE**  
DES  
ANCIENNES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE  
DE  
**FONTENAY-AUX-ROSES**

---

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 6 FÉVRIER 1894

---

ORDRE DU JOUR :

1<sup>o</sup> Élaboration du règlement intérieur du Conseil d'administration ;

2<sup>o</sup> Demande d'admission d'un professeur d'école normale ;

3<sup>o</sup> Élection du Comité d'administration.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2. Étaient présents les trente et un membres dont les noms suivent : M<sup>mes</sup> Bouïge, Brocard, Champomier, Chauffournier, Devidal, Fadeuilhe, Fourneau, Galzandat, Giordani, Guny, Hecquet, Hoën, Janin, Lacotte, Lauriol, Leloutre, Liard, Mahaut, Maigret, March, Naudin, Pernessin, Perny, Polge, Rossignol, Roux-Fouillet, Ruche, Saffroy, Stolz, Terrial, Thiébaud-George, Viaud.

Le bureau provisoire soumet à l'assemblée générale un projet de règlement intérieur.

Un des membres fait observer qu'aucun projet de règlement n'a été soumis au préalable aux membres de l'Association pour qu'ils pussent l'examiner à loisir et propose de procéder seulement à la nomination du Comité d'administration pour remettre ensuite à ce Comité le soin d'élaborer un projet de

règlement qui serait soumis à la prochaine assemblée générale.

Un membre demande la discussion immédiate du règlement intérieur présenté par le bureau provisoire.

La seconde proposition mise aux voix est acceptée à la majorité des voix.

L'assemblée générale passe à la discussion de chacun des articles; le règlement intérieur de l'Association est adopté.

L'assemblée prononce l'admission dans la Société de M<sup>lle</sup> A. Verpinet, professeur à l'école normale de Mâcon et procède ensuite à l'élection du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est ainsi constitué pour l'année 1894 :

*Présidente* : M<sup>lle</sup> B. CHAMPOMIER.

*Vice-Présidente* : M<sup>lle</sup> L. VIAUD.

*Trésorière* : M<sup>lle</sup> MAHAUT.

*Secrétaire* : M<sup>lle</sup> LAURIOL.

*Membres* { M<sup>me</sup> JANIN.  
M<sup>lles</sup> HECQUET.  
LELOUTRE.  
MARCH.  
PERNESSIN.

---

## ALLOCUTION DE M. PÉCAUT

---

M. l'Inspecteur, arrivé la veille de Rambouillet, vient passer quelques instants au milieu des anciennes élèves réunies, directrices et professeurs, et s'exprime à peu près en ces termes :

« Mesdames,

« Si je n'avais consulté que mes forces, malgré le désir que j'avais de vous revoir, je ne serais pas venu au milieu de vous. Mais j'ai cru qu'il ne m'était pas permis, même dans la tristesse de l'heure présente, de me dérober au devoir de vous adresser quelques paroles à l'occasion de cette réunion. Qui peut savoir, en effet, quand on se retrouvera ainsi nombreux et dans quelles circonstances.

« Je veux vous dire avec quelle satisfaction je vois se fonder votre Association, et combien je souhaite, qu'en vous rapprochant les unes des autres, elle vous apporte ce bien excellent, le meilleur de tous, que chacun cherche et que si peu trouvent : la force, la force morale.

« N'en doutez pas, vous en aurez besoin au cours de votre vie, si obscure qu'elle soit. Vous aurez à traverser des moments difficiles, difficiles pour vous, pour vos familles, pour le pays. Je ne dirai rien ici des douleurs personnelles ou domestiques ; mais il faudrait être bien léger, bien peu attentif à ce qui se passe autour de nous, pour ne pas s'apercevoir que notre pays est aujourd'hui même engagé dans une épreuve laborieuse. Si la situation politique est à bien des égards rassurante vous n'avez pourtant qu'à ouvrir une revue, un journal, n'importe lequel, et vous serez frappées de voir au milieu de quel chaos d'idées morales et sociales se débat l'esprit public, l'esprit du peuple qui sait lire et qui lit comme celui des classes éclairées.

« Or, c'est dans ce chaos que vous aurez à enseigner, mesdames, c'est dans ces ténèbres que vous aurez à faire un peu de lumière, pour vous-même d'abord, et ensuite pour vos élèves, appelées à leur tour à éclairer d'autres jeunes filles. A tant de malentendus, de calomnies, de haines aveugles dont on nourrit l'âme populaire et qui menacent de dissoudre la société, vous aurez à opposer par la parole et par l'exemple, la sympathie sociale, l'esprit de fraternité et de justice; dans ce déluge de sophismes où risque chaque matin de se perdre le bon sens de la nation, vous aurez à ériger quelques fermes principes, simples et clairs, des habitudes de jugement calme et circonspect. Il faut travailler sans relâche à former l'intelligence et le cœur des enfants de notre peuple; il faut, surtout, édifier, à votre usage d'abord (car c'est toujours par nous que doit commencer l'œuvre de l'éducation d'autrui), et ensuite à l'usage des jeunes institutrices qui vous seront confiées, des habitudes et des croyances morales que la raison ne désavoue point.

« Cette obligation, que je vous rappelle aujourd'hui, n'est pas l'utopie d'un pédagogue rêveur ou présomptueux. Les pouvoirs publics, vous le savez comme moi, en créant l'école de Fontenay, ont attendu que, sans manquer à la modestie de votre sexe et de votre fonction, vous seriez une des forces vives qui animent secrètement un pays et le préservent de déchoir. Ils ne vous ont pas instituées seulement pour enseigner à la jeune population féminine, par l'intermédiaire de vos élèves-maîtresses, les éléments du savoir indispensable; ils vous ont demandé de travailler pour votre part active à améliorer les mœurs générales, à préparer de plus saines habitudes de penser et d'agir, à rapprocher les cœurs, à former des caractères vigoureux. Si vous ne vous y efforcez pas, chacune dans votre petite sphère et dans votre ordre particulier d'études, eh bien, les bons juges diront un jour que les élèves de Fontenay, après les débuts de 1880 si pleins de promesses, si riches de ressources, n'ont pas répondu à l'attente de l'élite du pays. Et vous n'aurez pas le droit de dire: « Nous ne pouvions pas, nous ne savions pas! Nous n'étions que de faibles femmes

bornées par le savoir comme par la portée d'esprit. Comment aurions-nous prétendu à compter pour quelque chose dans la destinée du pays ! »

« Non, il ne vous sera pas permis de vous réfugier dans cette humilité commode. Vous pouviez, car vous saviez ; car vous avez beaucoup reçu, car votre conscience a été éveillée autant que votre intelligence ; car on vous a montré dès l'origine de quoi votre pays avait besoin et ce qu'il demandait à tous les maîtres de ses écoles ; enfin, vous avez eu entre les mains les instruments nécessaires pour continuer de vous cultiver, pour entretenir en vous la flamme sacrée, pour vous mieux former vous-même, en vue de former les autres. Non ! Vous serez réduites à dire, si vous êtes sincères : « Nous avons apporté dans notre tâche un esprit mou, vulgaire, banal, égoïste, un esprit de femme dans le mauvais sens du mot, c'est-à-dire de faiblesse, — au lieu d'y apporter l'énergie, l'intelligence, l'amour du peuple et de la France, le sens des nécessités présentes, l'intuition morale, sans cesse renouvelée, enfin tout ce que l'on était en droit d'attendre de femmes éclairées vouées au service de l'esprit national et en particulier de l'esprit populaire.

« Persuadez-vous bien, d'ailleurs, que cette fermeté de vues, cette simplicité et cette clarté de principes qui vous sont nécessaires pour répondre au vœu du pays, toute cette force morale du dehors, vous ne la puiserez pas dans l'air que nous respirons tous bon gré mal gré. Non ! ce n'est pas des journaux, des revues, des pièces de théâtre ; ce n'est pas des romans ; ce n'est pas des millions de livraisons qui se distribuent gratuitement chaque semaine pour amorcer l'enfant, la jeune fille, à qui nous avons appris à lire, — non, ne n'est pas de cette littérature que vous viendra la force, à vous et à vos élèves. Il ne vous viendra le plus souvent de là que des souffles énervants. La sagesse empirique, naturaliste, partout répandue, vous dira par ses mille voix : « Faites plutôt ce qui se fait, ce qui s'est toujours fait ; ne vous piquez pas d'améliorer, d'innover ; arrangez-vous pour vivre correctement et tranquillement, sans faire de mal, sans chercher non plus à

faire beaucoup de bien; sans vous faire d'ennemis; sans prétendre apporter quelques changements aux mœurs générales et aux habitudes séculaires de penser et de vivre; sans vouloir amender, en quoi que ce soit, le tempérament national, que les siècles et la race ont fait et qui restera ce qu'il est: à tenter l'impossible, vous ne réussiriez qu'à vous briser sans profit pour personne. » Cette philosophie vulgaire, qu'entretennent aujourd'hui tant d'influences sociales ou morales, finira par trouver en vous d'autant plus d'écho que l'usure de la vie se fera davantage sentir.

« Où donc trouverez-vous de la force? Croyez-moi, principalement en vous-même; dans votre raison réfléchie et dans votre conscience vigilante, pourvu qu'en même temps vous ne négligiez pas d'observer une sévère hygiène de l'âme et de puiser aux sources pures, anciennes ou modernes, chrétiennes ou philosophiques de la doctrine et de la pratique morales. Mais vous trouverez aussi de précieuses ressources dans l'union entre vous, dans l'échange de vos meilleures pensées, si vous savez créer dans votre société un commencement de tradition.

« Fondez-la d'abord cette association amicale et pédagogique; tracez-en le cadre, et puis sachez attendre: quand les cadres seront prêts, il est bien permis d'espérer, je pense, qu'il s'en trouvera au moins quelques-unes parmi vous, qui, de temps en temps, et surtout aux heures les plus troublées, sauront faire entendre une parole vraie et vivante, qui sera recueillie et commentée par quelques autres, écoutée du grand nombre, et qu'ainsi vous épargnerez à l'institution des Écoles normales d'institutrices le malheur et la honte, tout en ayant au dehors le bruit et l'apparence de vivre, d'être morte au-dedans.

« Mon principal conseil, en vous quittant, Mesdames, est celui-ci :

« Appliquez-vous à vivre, à vivre de votre propre vie; ne restez pas à la merci des hommes qui ont veillé sur les débuts de Fontenay et qui ont ensuite travaillé quelques années à vos côtés. Ces hommes disparaîtront; les ministres, les hommes d'État, les chefs de l'administration supérieure, qui ont présidé à la naissance de l'École et à vos premiers pas, disparaîtront un à un;

— plusieurs et des plus considérables nous ont déjà quittés — bref, « la scène du monde changera ». Telle est la loi. Ce qui peut ne pas changer, ce qui doit rester vivant, c'est l'esprit de cette maison « l'esprit d'éducation que vous avez compris et adopté », cet esprit, à la fois libéral, moral, populaire, au service duquel vous avez engagé avec réflexion votre vie, parce qu'il répondait tout ensemble aux meilleures, aux plus raisonnables aspirations de votre âme et aux pressantes nécessités du pays.

« Peut-être m'appartient-il aujourd'hui d'ajouter avec une particulière autorité, un dernier conseil. Pour devenir et rester fortes, de cette force intérieure qui est le suprême besoin de tous, attachez-vous chaque jour, et particulièrement dans les jours de défaillance, à vivre comme vous voudriez avoir vécu, une fois arrivées au terme de la vie. Cette pensée, sans assombrir votre existence, sans l'abréger prématurément par la peur ou par la tristesse, contribuera pour une part qui n'est pas à négliger, à lui imprimer la gravité, la ferme tenue, l'unité.

« Je dois renoncer à la satisfaction que je m'étais promise depuis longtemps de vous voir chacune en particulier. Excusez-moi. Je vous prie de sentir néanmoins dans ces paroles la sincère affection que je vous porte, et d'en transmettre l'assurance à vos compagnes des Écoles normales, anciennes élèves de Fontenay, que vous allez inviter à faire partie de votre société. »

*La séance est levée après le départ de M. Pécaut; mais, avant de se séparer, et à l'unanimité, l'Assemblée exprime le vœu que la réunion générale prévue par les statuts ait lieu dans la première quinzaine d'août de cette année.*

---

# RÉGLEMENT

## INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRÊTÉ DANS LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1894.

### ARTICLE PREMIER.

Les recettes de l'Association seront affectées :

- 1° A des secours aux membres de l'Association;
- 2° A la constitution d'un fonds de réserve;
- 3° A la constitution et à l'entretien des moyens propres à maintenir les liens de solidarité des membres de l'Association;
- 4° Aux frais généraux et aux dépenses courantes.

### ARTICLE II

Un tiers des recettes annuelles sera affecté aux secours; un dixième des recettes à constituer le fonds de réserve; le reste couvrira les autres frais de l'Association.

### ARTICLE III

Le Conseil d'administration détermine chaque année, d'après l'état de la caisse, le chiffre maximum des secours qui pourront être accordés.

### ARTICLE IV

Toute demande de secours devra être faite par l'intéressée, motivée par écrit, et adressée à la Secrétaire qui en saisira le Conseil dans le plus bref délai.

### ARTICLE V

Le Conseil ne votera de secours que pour une année. Il ne renouvelera un secours que sur une demande présentée dans la même forme que la première.

### ARTICLE VI

Les fonds en caisse de l'Association seront placés dès qu'ils dépasseront la somme de 500 francs.

### ARTICLE VII

La Secrétaire est chargée de la correspondance, du dépôt des papiers et registres, de la rédaction des délibérations; elle surveille l'impression des pièces qui sont publiées et particulièrement du bulletin annuel où sera imprimé le rapport de la Trésorière, prévu par l'article 14 des statuts.

### ARTICLE VIII

Les demandes d'admission des professeurs et des maîtresses adjointes d'école normale et d'école primaire supérieure, en exercice, et étrangères à l'école normale de Fontenay, qui désirent faire partie de l'Association, devront être adressées à la Secrétaire, qui en dressera la liste et la portera à la connaissance des membres de l'Association un mois avant l'assemblée générale.

*La Secrétaire,*  
M. LAURIOL.

*La Présidente,*  
B. CHAMPOMIER.



---

SCEAUX. — IMPRIMERIE CHARAIRE ET C<sup>ie</sup>.

---